

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 79 (1987)
Heft: 2

Artikel: Le mouvement syndical noir en Afrique du Sud
Autor: Bam, Brigalia
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-386274>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le mouvement syndical noir en Afrique du Sud

par Brigalia Bam

Il est incontestable que les syndicats de travailleurs noirs en Afrique du Sud ont pris récemment une importance considérable en dépit de la répression qui s'abat contre les militants.

Il y a trente ans déjà, le mouvement syndical avait connu une forte croissance parmi les travailleurs noirs, organisés au sein de syndicats multi-raciaux ou séparés, avec des vagues d'agitation ouvrière sans précédent et une réaction extrêmement violente des employeurs, des syndicats blancs et du gouvernement. Une deuxième vague d'organisation s'est produite de 1972 à 1974. Les travailleurs noirs et leurs syndicats étaient alors exclus des organes paritaires de négociation, n'avaient pas droit aux procédures d'arbitrage et ne pouvaient exercer qu'une influence minime sur leurs conditions de travail.

C'est en 1979 qu'un organe officiel, la Commission Wiehahn, réussit à faire accepter une certaine reconnaissance des syndicats noirs. On craignait alors que l'économie en pleine croissance ne dispose pas de suffisamment de main-d'œuvre qualifiée. La Commission Wiehahn allait jusqu'à recommander la pleine liberté syndicale pour les travailleurs de toutes races et la suppression de toute discrimination dans l'emploi et la formation. Les travailleurs noirs, étrangers dans leur propre pays, n'ont en effet pas le droit de changer d'employeur sans autorisation officielle ni d'amener leur famille dans la région où ils travaillent.

L'apartheid et les discriminations qu'il impose au monde du travail et à la société n'a pas été ébranlé pour autant. Les Noirs continuent d'être exclus des processus de décision à tous les niveaux, d'avoir une formation scolaire inférieure, une mauvaise sécurité sociale. Des restrictions subtiles continuent d'exister quant à la liberté de déplacement et aux possibilités de promotion.

Le statut légal obtenu permet néanmoins aux Noirs de s'organiser en syndicats. Les adhésions furent vite nombreuses dans tous les secteurs et toutes les provinces. Cette importance des syndicats indépendants était sans précédent dans l'histoire du pays. Dans l'impossibilité d'avoir leurs propres partis politiques et dans la crainte permanente des arrestations arbitraires, les travailleurs mirent dans les syndicats leur espoir de voir s'ouvrir des négociations entre Blancs et Noirs. Aujourd'hui, les syndicats sont les organes légitimes et reconnus des revendications politiques et sociales.

Dignité humaine

Dans une étude récente sur l'impact des syndicats noirs sur la structure autocratique des entreprises, une revue pro-syndicale, le *South Africa Labour Bulletin*, écrit que «la montée du pouvoir des travailleurs noirs a brisé l'autorité des managers blancs et, avec elle, la forme raciste et dictatoriale de contrôle du travail».

L'émergence d'un mouvement syndical indépendant a aboli la peur et le sentiment de ne rien valoir, dus à l'expérience quotidienne de l'exploitation et de la discrimination sous leurs formes les plus cruelles. Dans ces syndicats à la base forte règne un optimisme incroyable. Une nouvelle conscience politique est née, au point que les militants jouent un rôle clef dans toutes les grandes questions sociales, et pas seulement sur leur lieu de travail: ils interviennent lors de déplacements forcés, d'arrestations d'enfants, de tortures et d'assassinats de travailleurs, de problèmes scolaires ou familiaux. Aujourd'hui c'est dans les syndicats que les travailleurs noirs débattent des stratégies de la résistance.

Des syndiqués de plus en plus nombreux

Les adhésions aux syndicats ne cessent d'augmenter. On estime aujourd'hui à 1,8 million de membres les effectifs syndicaux; les trois quarts sont noirs. Depuis trois ans se développent de plus en plus des syndicats «enregistrés» – c'est-à-dire ayant le droit légalement de représenter les travailleurs – dont les statuts autorisent l'adhésion des travailleurs de toutes races. C'est là chose remarquable pour un pays dont le gouvernement applique une stricte stratification raciale.

Deux nouvelles confédérations syndicales se sont créées récemment, avec une majorité de membres noirs. Le *Congress of South African Trade Unions* (COSATU) a 34 organisations affiliées représentant quelque 700 000 membres dans l'industrie, les mines et les services. Parmi ses principales fédérations on citera les mineurs (*National Union of Mine Workers*) avec 360 000 membres, la métallurgie (*Metal and Allied Workers' Union*) avec 60 000 membres, l'alimentation (*Food and Allied Workers' Union*) avec 65 000 membres. Le COSATU encourage la formation d'une fédération par industrie: les syndicats sont souvent basés dans une ville, une province ou une entreprise, et sont trop faibles s'ils restent isolés. La dimension du pays et les difficultés de transport exigent une coopération nationale. Le processus de fusion a déjà mené à la constitution de fédérations de l'alimentation et des branches connexes (FAWU), des transports (TGWU), enfin du personnel de maison (SADWU).

Ni le personnel de maison ni les ouvriers agricoles ne sont au bénéfice de la loi sur le travail et de l'assurance chômage. Malgré ces interdictions

légales, les travailleurs de ces secteurs s'organisent et se défendent. Les femmes de ménage, souvent illettrées et toujours dispersées chez leurs patrons blancs, ont commencé il y a dix ans à exiger des conditions de travail réglementées, un statut de travailleuses à part entière, un traitement humain. Elles sont aujourd'hui des dizaines de milliers à militer dans leur fédération nationale SADWU et au sein de la confédération.

La deuxième confédération syndicale noire est née de la fusion entre le *Council of Unions of South Africa* (CUSA) et l'*Azania Confederation of Trade Unions* (AZACTU). Elle a 23 organisations affiliées et quelque 250 000 membres dans les mêmes secteurs que le COSATU. Sa principale fédération est la *Black Allied Mining and Construction Workers' Union*. Certaines fédérations sont affiliées à des Secrétariats professionnels internationaux; la FAWU et la SADWU, par exemple, sont membres de l'UITA. D'autres tentatives de fusion et d'affiliation internationale sont en cours, bien que l'intensification de la répression contre des militants syndicalistes et l'état d'urgence ralentissent ce processus.

Le *Trade Union Council of South Africa*, qui avait été fondé en 1954 pour les seuls travailleurs blancs, a fini par se dissoudre en décembre 1986 après une longue période de déclin et de divisions internes. Cela a marqué la fin de la domination blanche sur un vaste secteur du mouvement ouvrier. La *South African Confederation of Labour* (SACOL) n'a que des membres blancs; elle compte 13 organisations affiliées représentant 100 000 travailleurs dans les services publics et les mines.

Il existe enfin un grand nombre de syndicats qui ne sont pas pour le moment affiliés à des centrales. Les organisations les plus importantes sont celles des services publics municipaux, des médias et de la santé.

Grèves et arrêts de travail

Les grèves mettent au défi les mécanismes de négociation autorisés par le gouvernement, et l'intervention des autorités et des forces de police est de plus en plus fréquente; mais cela n'empêche pas les travailleurs de recourir à cette arme qui leur est propre. Selon les chiffres officiels, il y a eu en 1986 643 grèves auxquelles ont participé 323 858 travailleurs, dont 93,8% étaient noirs. La durée moyenne des grèves s'allonge: plus d'un million de journées de travail ont été perdues en 1986, le double de l'année précédente.

Une autre tactique se généralise, c'est celle des «stay-aways», arrêts de travail de protestation et de solidarité. Les syndicats ont fait une belle démonstration de leur force le Premier Mai 1986, jour qui n'est pas férié en Afrique du Sud: un million et demi de travailleurs ne se sont pas rendus au travail. Les 5 et 6 mai 1987, journées d'élections, ce sont plus de deux millions et demi de travailleurs qui ont répondu à l'appel des syndicats et

ont manifesté pacifiquement. Seuls trois millions d'électeurs blancs avaient le droit de voter; les 21 millions de Noirs, qui représentent 73% de la population du pays, en étaient exclus.

Ce sont les mineurs qui détiennent le record de l'arrêt de travail de solidarité. Plus de 250 000 d'entre eux ont posé les outils le 1^{er} octobre 1986, à la mémoire de leurs 177 camarades victimes du désastre de la mine d'or de Kinross quelques jours auparavant.

Représailles et ripostes

L'état d'urgence, qui avait été en vigueur pendant six mois en 1985, a de nouveau été déclaré en juin 1986, pour riposter aux mouvements de protestation contre la politique d'apartheid. La police a des pouvoirs quasiment illimités d'arrêter qui elle veut et quand elle le veut; la détention – de 14 jours à l'origine – peut être prolongée indéfiniment.

De graves problèmes se sont posés dans les entreprises, où les syndicats ne peuvent plus fonctionner normalement. Certains employeurs ont pris sur eux de régler les choses: le syndicat a le droit de se réunir dans les locaux, mais toutes ses activités sont contrôlées.

Les organisations syndicales estiment qu'un militant arrêté selon les clauses de l'état d'urgence doit rester employé par son entreprise et toucher son salaire. La plupart des firmes sud-africaines ont adopté le principe «pas de travail, pas de salaire», et les transnationales étrangères tendent à la même position, à quelques exceptions près. C'est pourquoi les syndicats ont dû exercer des pressions et recourir à l'action directe pour obtenir quelque protection pour les travailleurs emprisonnés sans chef d'accusation. Dans la région de Port Elizabeth, un quart des entreprises seulement ont versé le plein salaire pendant la période de détention d'un de leurs travailleurs.

La société britannique Cadbury verse tout au plus l'indemnité de maladie. Une société allemande du génie civil a licencié ceux de ses employés qui avaient été arrêtés. La filiale de la société suisse Roche a refusé de payer son salaire à un délégué syndical pour la période passée en prison. La FAWU a déclaré une grève dans la laiterie Clover Dairy et ira jusqu'à la Cour suprême pour défendre le droit au salaire de trois syndicalistes détenus arbitrairement.

Mais la plupart des grèves sont dues à des questions salariales. Le revenu moyen d'un travailleur noir est de 363 Rands, celui d'un Blanc 1403 Rands, soit quatre fois plus. L'inflation a été de 18,7% l'an dernier, et 90% des salaires des manœuvres ont baissé. Les syndicats doivent négocier chaque année des augmentations de 20% environ, juste pour garantir le niveau de vie de leurs membres; mais certaines conventions collectives sont conclues pour plusieurs années sans prévoir aucune augmentation des salaires.

Des grèves de grande ampleur se sont récemment produites dans deux chaînes de supermarchés, Pick'n Pay et OK Bazaar, où la direction refusait des augmentations. Chez OK Bazaar, 11 000 travailleurs se sont mis en grève en décembre 1986 dans plus de 120 magasins et ont tenu dix semaines. L'entreprise en a licencié 700; 600 autres ont été arrêtés et 87 gardés en détention selon les clauses de l'état d'urgence. La collusion avec la police était évidente. Cette grève a suscité une campagne de solidarité nationale et internationale. L'accord conclu satisfait en partie les revendications du syndicat des travailleurs du commerce (CCAWUSA): augmentations de salaires, garanties aux femmes enceintes et aux travailleurs résidant dans les bantoustans, réintégration d'employés mis à pied.

La grève très dure qui touche les chemins de fer (SATS) a provoqué fin avril le meurtre de six travailleurs, ce qui a fortement ému les syndicats. Ceux-ci avaient revendiqué des améliorations de logement et de nourriture et des droits syndicaux pour les cheminots; là aussi la solidarité a été active. Après la mort des six cheminots noirs, des forces de police armées de mitraillettes ont envahi l'immeuble où la COSATU a son siège, arrêté des centaines de travailleurs en réunion à ce moment et détruit les équipements.

La fédération de la métallurgie est en conflit avec BTR Sarmcol, filiale d'une société britannique, qui a licencié l'an dernier plus de 1000 salariés après un arrêt de travail en soutien à la convention collective. La MUWA a cherché à les faire réembaucher, et le refus de la société a provoqué des grèves de protestation dans toutes ses usines.

Un grave problème est l'absence quasi totale de caisses de grève, dont le gouvernement décourage la création.

Solidarité internationale

La crise politique récente, l'état d'urgence et les arrestations, tortures et assassinats de centaines de personnes, ainsi que le mouvement de résistance des syndicats, ont intensifié les efforts du mouvement syndical international pour l'abolition de l'apartheid. La Confédération internationale des syndicats libres, les secrétariats professionnels internationaux et nombre de centrales et de fédérations nationales mettent en œuvre une grande solidarité avec les syndicats et les travailleurs noirs d'Afrique du Sud.

Il est facile de condamner l'apartheid, mais il est difficile d'agir pratiquement. Pour appuyer et concrétiser les sanctions décrétées par les Nations Unies, qui ont qualifié ce régime de «crime contre l'humanité», des syndicats font pression sur leurs gouvernements et recourent à l'action directe. En Suède, un projet de loi sur l'interdiction du commerce avec l'Afrique

du Sud et la Namibie a été déposé au parlement. Les syndicats le soutiennent activement; les importations de fruits et légumes ont déjà cessé. En Irlande, c'est une grève et un boycott dans des grands magasins qui a accéléré la décision du gouvernement d'interdire l'import-export avec l'Afrique du Sud. Au Danemark, sous la pression des syndicats, le parlement a interdit l'importation de charbon sud-africain. En Finlande, le boycott des denrées sud-africaines lancé par les syndicats en octobre 1985 a fait dégringoler les importations. Dans de nombreux ports du monde, les dockers refusent de s'occuper des marchandises provenant d'Afrique du Sud. Les syndicats se joignent aussi à des campagnes de boycott lancées par d'autres organisations.

Les internationales syndicales soutiennent activement leurs affiliées, non seulement par des cours de formation et une aide financière, mais par des campagnes spécifiques. L'internationale des travailleurs de l'alimentation (UITA) fait campagne en faveur de Lizzie Phike, militante du syndicat de l'alimentation et du mouvement des femmes au Cap et seule femme membre du comité du COSATU, emprisonnée depuis plusieurs mois. La Fédération internationale des travailleurs de la métallurgie mène le soutien à Moses Mayekiso, secrétaire général de MAWU, détenu pour avoir organisé activement les habitants de sa township, Alexandra, ce qui lui vaut une inculpation de «sédition et subversion»...

Des listes de détenus sont mises à jour et envoyées à la presse; ces noms ne peuvent pas être publiés en Afrique du Sud, mais les gens y savent que l'opinion publique internationale ne les oublie pas. Des pétitions sont adressées aux représentations diplomatiques sud-africaines dans le monde entier. Au mois de juin 1986, 100 000 personnes ont défilé dans New York pour protester contre la répression contre les syndicalistes, dans la plus grande manifestation anti-apartheid du pays.

Renforcer le mouvement syndical indépendant en Afrique du Sud est le meilleur moyen de soutenir les efforts de la majorité noire. Cela passe par la formation syndicale, le soutien financier aux syndicats et aux familles des détenus, l'information sur les cas de répression, des visites dans le pays et des invitations aux syndicalistes sud-africains à se rendre à l'étranger. Le secrétariat de l'UITA à Genève publie une compilation régulière des articles de la presse internationale et sud-africaine, qui forme une documentation de base.

Les sanctions

Ce que craint le plus le régime blanc au pouvoir en Afrique du Sud, c'est d'être isolé économiquement. Il montre quelque optimisme, avec l'augmentation du prix de l'or et du platine, mais le départ de nombreuses sociétés étrangères l'inquiète.

Pour plusieurs gouvernements occidentaux, les sanctions et boycotts auraient des effets négatifs sur les travailleurs noirs, aggravant la pauvreté et le chômage. Ils ne tiennent pas compte du fait que le chômage, la pauvreté, une forte mortalité infantile règnent déjà. Ils ne tiennent pas compte non plus de l'opinion des premiers concernés. Chris Dlamini, secrétaire général de la FAWU et vice-président du COSATU, rappelle que «les syndicats noirs souhaitent que les sociétés étrangères désinvestissent d'Afrique du Sud; les impôts qu'elles paient servent au gouvernement à acheter des armes qu'il tourne contre son peuple. Mais il faudrait que les actifs de ces sociétés restent dans le pays et que les syndicats soient associés aux négociations en vue du rachat.» Actuellement les firmes qui quittent l'Afrique du Sud négocient directement avec des entrepreneurs locaux et vendent leur personnel avec leurs usines.

A la suite des Etats-Unis, d'autres gouvernements souhaitent au contraire que les entreprises restent en Afrique du Sud et observent des «codes de conduite». Le mouvement syndical noir «n'a aucune preuve que cette politique «d'engagement constructif» soit en quoi que ce soit une force de changement». Pour les travailleurs, le vrai problème réside dans la ligne économique et politique du gouvernement. Ce qui manque, c'est l'application de sanctions dans le domaine financier, le plus vulnérable.

Comme nous l'avons déjà dit, les changements en Afrique du Sud seront le fait de la majorité noire; mais l'application de résolutions d'organismes internationaux peut contribuer à accélérer le progrès vers la démocratie et la justice.

Gouvernement et syndicats

L'attitude du gouvernement est contradictoire: d'un côté, pour faire bonne figure, il adopte des réformes du droit du travail; de l'autre il attaque ouvertement les syndicats noirs, usant de ses pouvoirs discrétionnaires sous l'état d'urgence.

S'agit-il d'une campagne délibérée de destruction du mouvement syndical? D'autres organisations populaires subissent la répression. Mais les arrestations de syndicalistes n'ont jamais ralenti l'activité des syndicats, qui ont des ressources considérables en militants.

Depuis la déclaration de l'état d'urgence, on estime à 23 000 le nombre des personnes détenues; il y a des centaines d'enfants parmi elles. Des syndicalistes ont été arrêtés par milliers. Les arrestations et les mauvais traitements durent depuis des années: d'avril 1981 à septembre 1983, par exemple, 400 syndiqués au moins avaient été arrêtés. En 1982, plusieurs militants ont été condamnés au «bannissement», qui correspond quasiment à des arrêts domiciliaires. Nombre de syndicalistes sont morts en prison.

L'UITA fait campagne pour Oscar Mphetha, responsable d'un syndicat de l'alimentation condamné à cinq ans de prison il y a deux ans, à l'âge de 77 ans. Il a perdu son procès en appel, est en mauvaise santé et n'a même pas pu se rendre aux funérailles de sa femme.

Les syndicats sont la cible de la répression en raison de leur force même. Le mouvement syndical est la seule organisation qui ait des moyens financiers et puisse bloquer la machine de production et de profit. L'économie dépend de travailleurs qualifiés, qu'elle ne peut remplacer lorsqu'ils sont en grève.

Le rôle des syndicats dans la société

Le chômage sévit en Afrique du Sud. Les autorités ne donnent pas de chiffres mais on peut estimer qu'il y a six millions de chômeurs, surtout dans la province du Cap.

La récession se poursuit depuis 1983; le gouvernement ne peut plus rembourser ses emprunts étrangers. Une des seules mesures qu'il ait prise pour diminuer le chômage consiste à faire campagne pour le contrôle des naissances parmi la population noire... En revanche, le COSATU met sur pied des centres aidant les chômeurs à s'organiser.

Comme toutes les formes d'organisation populaire et de protestation sont illégales, la population se trouve vers les syndicats en qui elle met beaucoup d'espoir. Leurs militants sont appelés à jouer un rôle important dans les cités noires. «Nous estimons, déclare Jay Naidoo, secrétaire général du COSATU, que prendre en charge des questions concernant la vie des travailleurs dans leurs communautés est une extension légitime de nos activités, étant donné que nos membres comme les millions d'habitants noirs du pays n'ont pas de droits politiques.»

La question du logement est primordiale: la plupart des gens ne peuvent payer de loyer sur leurs salaires de misère, et des millions vivent dans des bidonvilles. Ils sont «relogés» de force à des grandes distances de leur lieu de travail, dans des cités qui n'ont aucun équipement sanitaire ou scolaire, ou encore dans les homelands où la séparation raciale est totale.

L'agitation dans les écoles est bien connue. Les enfants noirs n'ont droit qu'à une scolarité minimum, «l'éducation bantoue». Les subsides scolaires se montent à 913 Rands pour les Blancs, à 513 pour les gens de couleur, à 253 pour les Asiens et à 140 pour les Africains. Ces derniers manquent de locaux, de manuels, d'enseignants. Ce système a détruit une génération d'enfants qui ne pourront trouver de travail qualifié.

C'est ce genre de problèmes qui a amené les syndicalistes à s'engager socialement.

Les gains de l'extrême-droite aux dernières élections risquent de plonger le pays dans le chaos politique et économique. La récente vague de

répression et d'arrestations montre que le régime n'est pas prêt à envisager aucune des transformations fondamentales dont le pays a besoin. La seule riposte est le renforcement des organisations de base, syndicales et de quartier, soutenues par la solidarité internationale.

Quand j'ai quitté l'Afrique du Sud il y a vingt ans, mes camarades vivaient les yeux baissés; aujourd'hui ils ne baissent plus le regard face aux patrons et aux autorités.

Les relations Suisse–Afrique du Sud:

Un important soutien pour l'apartheid

par Markus Mugglin

Sur le plan politique et militaire, la Suisse n'est qu'une petite puissance, alors que sur le plan économique, cette affirmation est loin d'être toujours vraie. Lorsqu'il s'agit de l'Afrique du Sud, la question du rôle de la Suisse ne se pose plus en termes de plus ou moins d'influence. Dans ce cas, en effet, la Suisse joue un rôle de première importance, comme seuls le font très peu d'autres Etats. «Nos» banques, avec celles de l'Allemagne fédérale, sont devenues le principal soutien financier de ce régime d'apartheid. Les succursales des grandes entreprises suisses en Afrique du Sud se préoccupent d'ailleurs bien davantage d'avoir de bons contacts avec le régime en place que d'assurer de bonnes conditions de travail à la population noire.

«Si possible oui», a été la réponse lapidaire de Fritz Wittwer, directeur de la succursale sud-africaine de Sulzer, à la question de savoir si dans son entreprise, le principe de salaire égal à travail égal était appliqué. Mais la suite de sa déclaration est plus significative encore de l'état d'esprit des «managers» suisses. «Il faut savoir que les Noirs ont moins de besoins que les Blancs, qu'ils dépensent moins pour se loger», affirmait, au cours de l'été 1986, ce directeur de Sulzer aux téléspectateurs suisses dans un film diffusé par la chaîne suisse alémanique.

Dans les succursales d'autres sociétés suisses aussi, il est manifesté que les Blancs sont privilégiés par rapport aux Noirs, aux Indiens et aux métis. Aujourd'hui, ce qu'on appelle la «Job reservation» n'est plus l'unique règle en vigueur, c'est-à-dire que les postes qualifiés ne sont plus exclusivement réservés aux Blancs. Des personnes appartenant à d'autres races peuvent également prétendre gravir les échelons à l'intérieur des entreprises.